



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU
CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS
Cœur de Drôme



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2015

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans
ZA les Bories - Chemin des senteurs 26400 AOUSTE-SUR-SYE
Tél : 04 75 40 03 89 Mail : accueil@cccps.fr

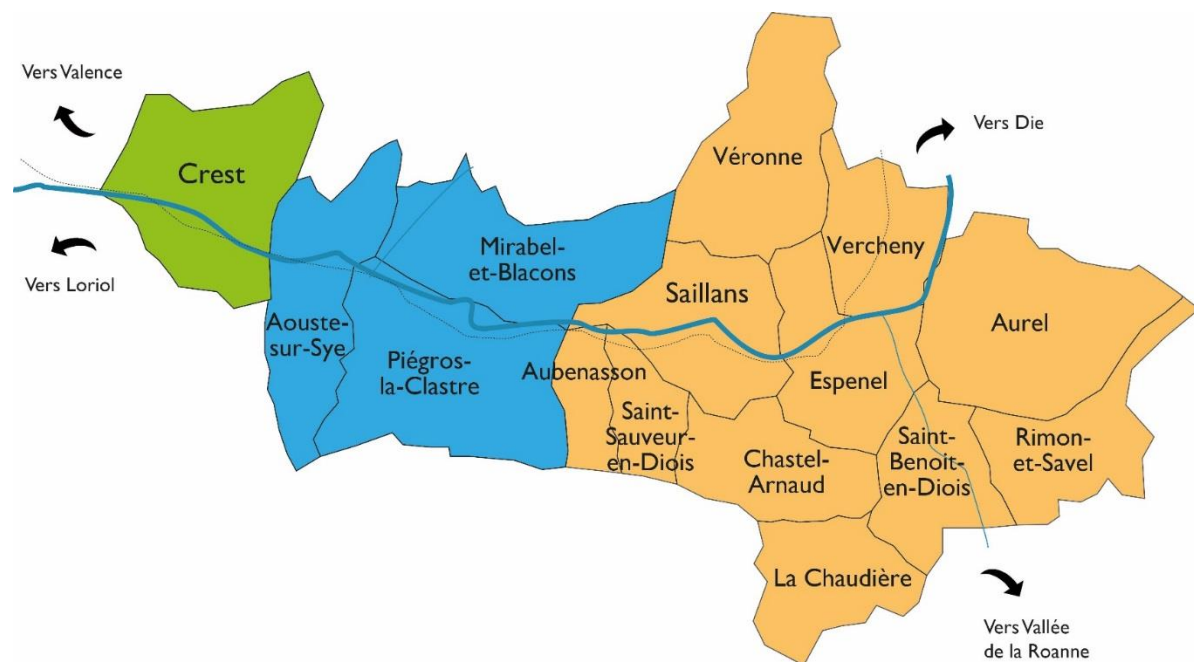
SOMMAIRE

I.	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS	3
A.	TERRITOIRE DESSERVI	3
B.	COLLECTE DES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE	4
C.	PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	15
D.	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT	15
II.	INDICATEURS FINANCIERS	16
A.	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION	16
E.	DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE	18
F.	MODALITES DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	19
G.	MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES ;	21
III.	LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION RELATIVES AUX DECHETS	23
A.	LE JOURNAL INTERCOMMUNAL	23
B.	JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE	23
IV.	EVOLUTIONS ET PROJETS POUR 2016	23
A.	UNIFORMISATION DE MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS	23
B.	DEVELOPPEMENT DES PROJETS D'IMPLANTATION DE CONTENEURS SEMI ENTERRES CSE ET DE REPRISE DU SERVICE EN REGIE	24
C.	SENSIBILISATION ET COMMUNICATION	24

I. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

a. Territoire desservi

Le service de collecte des déchets ménagers s'effectue sur la totalité du territoire de la CCCPS selon la carte présentée ci-dessous. La population desservie par le service de collecte des déchets ménagers est donnée par commune par le tableau ci-contre :



	POPULATION TOTALE 2015
AOUSTE SUR SYE	2517
MIRABEL ET BLACONS	990
PIEGROS LA CLASTRE	871
SAILLANS	1251
VERCHENY	460
VERONNE	40
ST SAUVEUR EN DIOIS	57
AUREL	246
CHASTEL ARNAUD	46
RIMON ET SAVEL	33
ST BENOIT EN DIOIS	26
ESPENEL	151
AUBENASSON	70
LA CHAUDIERE	19
CREST	8479
TOTAL	15 256 Habitants

A ce jour, le service est exécuté selon les modalités définies par les territoires préexistants à savoir Crest, Ex Communauté de Communes du Crestois et Ex Communauté de Communes du Pays de Saillans.

b. Collecte des déchets pris en charge par le service

La collecte des ordures ménagères

L'organisation de la collecte des ordures ménagères :

Elle s'effectue selon les informations données dans le tableau suivant :

	Régie / Prestations de service	Type de collecte	Fréquence de collecte	Transfert des déchets	Centre de traitement	Traitement / Exutoire
Crest	Collecte en régie	Collecte mixte / porte à porte et points de regroupement	2 secteurs Centre : collecte 3 fois par semaine : lundi, mercredi et vendredi matin Campagnes : collecte 2 fois par semaine : jeudi et samedi matin	Reprise des ordures ménagères par quai de transfert sur la déchetterie de Crest. Transfert réalisé de la déchetterie vers le centre de stockage par l'entreprise SITA (prestation de service pour la location du compacteur, le transport et l'enfouissement)	/	Installation de stockage des déchets non dangereux de Donzère (ISDND)
Ex CCC	Collecte en prestation de service. Prestataire Véolia	Collecte en points de regroupement	Fréquences modulées en fonction des saisons Automne hiver du 30 sept. au 15 avril 2 fois par semaine : mardi et jeudi Printemps été du 15 avril au 30 septembre 3 fois par semaine : Mardi, jeudi et samedi	Non	Centre de Valorisation organique d'Etoile sur Rhône (SYTRAD, syndicat intercommunal de traitement des déchets Ardèche Drome)	Compost : agriculteurs Déchets ultimes : ISDND de Chatuzange le Goubet
Ex CCPS			Fréquences modulée en fonction des saisons Automne hiver du 30 sept. au 15 avril 1 fois par semaine : lundi Printemps été du 15 avril au 30 septembre 2 fois par semaine : Lundi et vendredi Sur Saillans : Collecte supplémentaire le mercredi en été En automne hiver, seuls les points de regroupement les plus importants de Saillans sont collectés une fois de plus le jeudi			

	Régie / Prestations de service	Type de collecte	Fréquence de collecte	Transfert des déchets	Centre de traitement	Traitement / Exutoire
Crest	Collecte en régie	Collecte mixte / porte à porte et points de regroupement	2 secteurs Centre : collecte 3 fois par semaine lundi, mercredi et vendredi matin Campagnes : collecte 2 fois par semaine, jeudi et samedi matin	Oui reprise des ordures ménagères par quai de transfert sur la déchetterie de Crest. Transfert réalisée de la déchetterie vers le centre de stockage par l'entreprise SITA (presation de service pour la location du compacteur, le transport et l'enfouissement)	/	Installation de stockage des déchets non dangereux de Donzère (ISDND)
Ex CCC	Collecte en prestation de service. Prestataire Véolia	Collecte en points de regroupement	Fréquences modulées en fonction des saisons Hiver du 30 septembre au 15 avril : 2 fois par semaine mardi et jeudi Printemps été du 15 avril au 30 septembre : 3 fois par semaine : Mardi, jeudi et samedi	Non	Centre de Valorisation organique d'Etoile sur Rhône (SYTRAD, syndicat intercommunal de traitement	Compost : agriculteurs Déchets ultimes : ISDND de Chatuzange le Goubet

Ex CCPS		Fréquences modulée en fonction des saisons Automne hiver du 30 septembre au 15 avril Printemps été du 15 avril au 30 septembre Automne hiver du 30 septembre au 15 avril : 1 fois par semaine lundi Printemps été du 15 avril au 30 septembre : 2 fois par semaine : Lundi et vendredi Saillans : Collecte supplémentaire le mercredi en été En automne hiver, seuls les points de regroupement les plus importants de Saillans sont collectés une fois de plus le jeudi		des déchets (Ardèche Drome)

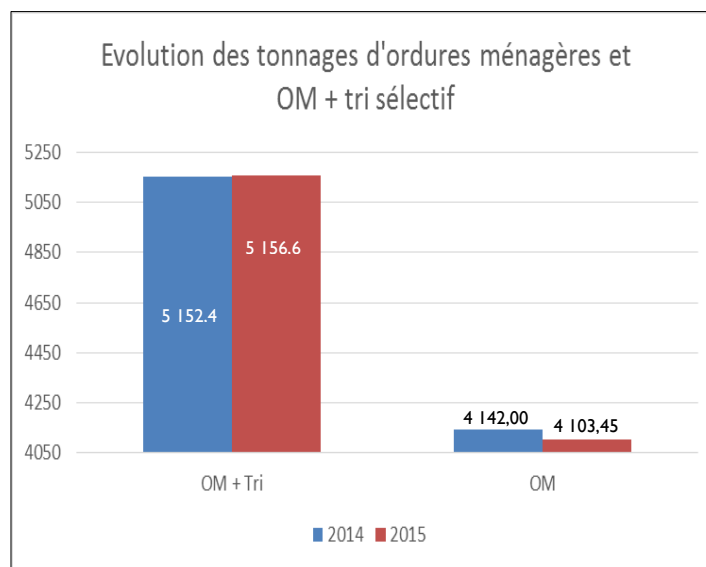
La fréquence de collecte des campings du territoire durant leurs périodes d'ouverture sont identiques aux fréquences de collectes pratiquées sur le territoire pour la collecte des déchets des ménages.

Les tonnages d'ordures ménagères collectés :

Les tonnages collectés mensuellement durant l'année 2015 sont donnés par le tableau suivant :

	2014	Nb de conteneurs	Tonne												Total
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
CDV Etoile sur Rhône	1 601		123,52	99,02	119,62	120,72	127,38	147,60	175,88	186,88	139,22	123,66	113,58	121,34	1 598,42
Pays de Saillans	601	206	49,40	39,61	47,85	48,29	50,95	59,04	70,35	74,75	54,00	49,46	45,43	48,54	637,67
Camping la Clairette							0,70		3,28	4,22					8,20
Crestoix	1 001	210	74,12	59,41	71,77	72,43	76,43	88,56	105,53	112,13	81,00	74,20	68,15	72,80	956,53
Crest	2 540	537	201,85	187,35	206,25	212,45	199,60	218,5	230,00	229,50	199,35	208,05	209,95	206,40	2 509,25
Total	4 142	953	325,37	286,37	325,87	333,17	326,98	366,10	357,46	368,12	334,35	331,71	323,53	327,74	4 111,65

Evolution des tonnages d'ordures ménagères :



La collecte sélective

L'organisation de la collecte du tri sélectif :

En 2015, la collecte sélective a été réalisée en prestation de service sur l'ensemble du territoire par l'entreprise Véolia.

	Collecte sélective : Emballages et papiers				Collecte sélective : Verre			
	Régie / Prestations de service	Type de collecte	Fréquence de collecte	Centre de tri	Régie / Prestations de service	Type de collecte	Fréquence de collecte	Exutoire / verrerie
Crest	Collecte en prestation de service : prestataire Véolia	Points d'apport volontaire	Variable en fonction de la fréquentation des PAV. En moyenne bi mensuelle pendant la saison hivernale, à	Portes les Valence SYTRAD	Prestation de service : Entreprise Guérin SA	Points d'apport volontaire	Variable en fonction de la fréquentation des PAV. En moyenne mensuelle durant la saison hivernale, à bi mensuelle durant la saison estivale	Verrerie de la Bégude (07)
Ex-CCC								

Ex-CCPS			hebdomadaire durant la saison estivale		Prestation de service : Entreprise Solover			
---------	--	--	--	--	--	--	--	--

	Collecte sélective : Emballages et papiers				Collecte sélective : Verre			
	Régie / Prestations de service	Type de collecte	Fréquence de collecte	Centre de tri	Régie / Prestations de service	Type de collecte	Fréquence de collecte	Exutoire / verrerie
Crest	Collecte en prestation de service. Prestataire Véolia	Points d'apport volontaire	Variable en fonction de la fréquentation des PAV. En moyenne bi mensuelle pendant la saison hivernale à hebdomadaire durant la saison estivale	Porte les Valence SYTRAD	Prestation de service : Entreprise Guerin SA	Points d'apport volontaire	Variable en fonction de la fréquentation des PAV. En moyenne mensuelle durant la saison hivernale à bi mensuelle durant la saison estivale	Verrerie de la Begude (07)
CCC								
CCPS					Prestation de service : Entreprise Solover			

La fréquence de collecte des campings du territoire durant leurs périodes d'ouverture sont identiques aux fréquences de collectes pratiquées sur le territoire pour la collecte des déchets des ménages.

- Matériel en place

Les collectes sont assurées à l'aide de points d'apport volontaire répartis sur le territoire sur lesquels des colonnes aériennes sont mises à disposition pour chacun des flux de déchets recyclables à savoir :

- les déchets d'emballage creux : colonnes jaunes,
- les papiers (papiers, journaux, magazines) et les cartons fins : colonnes bleues,
- et le verre ménager (bouteilles et bocaux) : colonnes vertes.

	Emballages		Papier		Verre	
	Nombre de colonnes	Nombre de points de collecte	Nombre de colonnes	Nombre de points de collecte	Nombre de colonnes	Nombre de points de collecte
Collectif	73	58	64	58	73	62
Camping	13	11	9	10	14	14
Total	86	69	73	68	87	76

Les tonnages collectés :

Corps plats – Papiers cartons

	2014	Nb de conteneurs	Tonne												Total
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Pays de Saillans	64,24	24	4,54	2,36	5,20	2,48	5,60	5,48	5,76	8,18	6,48	4,06	3,92	5,88	59,94
Crestoix	120,46	29	7,98	8,02	7,56	9,74	7,12	8,28	11,78	9,88	6,46	7,68	10,66	7,84	103,00
Total envoyé au Sytrad	184,70	53	12,52	10,38	12,76	12,22	12,72	13,76	17,54	18,06	12,94	11,74	14,58	13,72	162,94
Crest	150,82	23	11,90	12,84	12,54	13,34	11,74	10,74	14,16	10,80	10,30	15,96	11,86	15,48	151,66
Somme	335,52	76	24,42	23,22	25,30	25,56	24,46	24,50	31,70	28,86	23,24	27,70	26,44	29,20	314,60

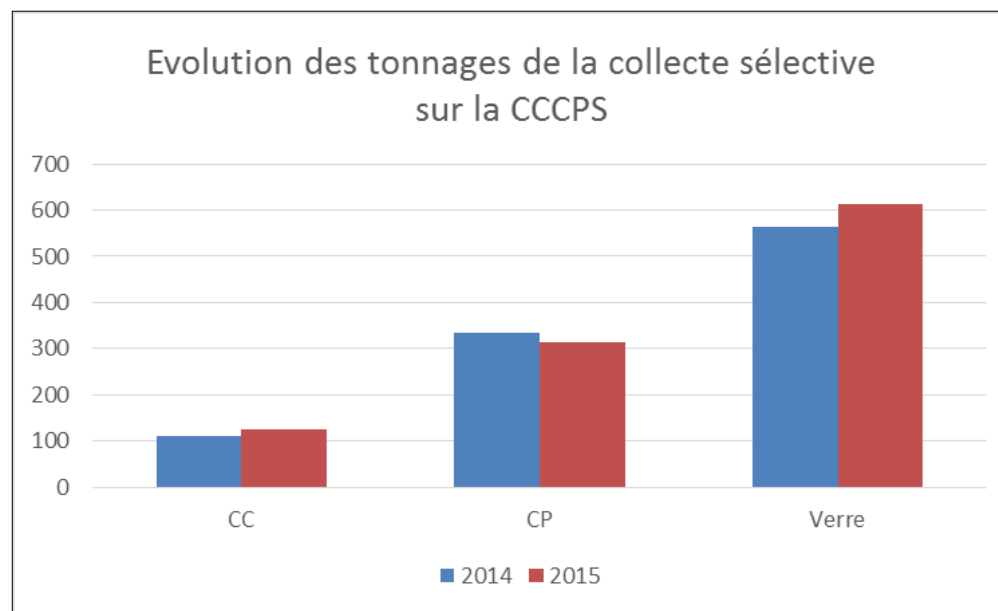
Corps creux – Emballages

	2014	Nb de conteneurs	Tonne												Total
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Pays de Saillans	21,32	25	2,06	0,88	1,58	3,82	1,90	1,82	3,22	2,88	2,82	1,54	1,70	1,96	26,18
Crestoix	37,88	36	3,08	2,68	2,64	3,42	5,38	3,30	5,82	4,78	3,14	2,58	4,32	2,60	43,74
Total envoyé au Sytrad	58,70	61	5,14	3,56	4,22	7,24	7,28	5,12	9,04	7,66	5,96	4,12	6,02	4,56	69,92
Crest	52,40	30	4,46	4,06	4,96	4,90	5,04	4,28	5,18	5,12	4,00	4,08	3,92	4,66	54,66
Somme	111,10	91	9,60	7,62	9,18	12,14	12,32	9,40	14,22	12,78	9,96	8,20	9,94	9,22	124,58

Verre

	2014	Nb de conteneurs	Tonne												Total
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Pays de Saillans	137,47	37	11,38	8,56	7,19	8,86	11,11	18,99	21,93	26,49	8,98	14,74	10,60	8,39	157,22
Crestoises	208,06	33	15,52	12,11	11,19	14,19	17,83	30,89	26,62	29,67	12,56	24,30	14,44	13,50	222,82
Total envoyé au Sytrad	354,53	70	26,90	20,67	18,38	23,05	28,94	49,88	48,55	56,16	21,54	39,04	25,04	21,89	380,04
Crest	218,28	21	12,40	24,94	14,16	27,70	12,38	24,28	22,20	21,54	23,92	8,24	22,94	19,28	233,98
Somme	563,81	91	39,30	45,61	32,54	50,75	41,32	74,16	119,30	133,86	67,00	47,28	47,98	41,17	740,27

Evolution des tonnages :



On observe une augmentation des tonnages sur les déchets corps creux et le verre et une diminution sur les déchets papier. Cette dernière peut être attribuée à la baisse des tonnages de journaux publicitaires émis concomitamment à l'apposition de plus en plus fréquente des « STOP PUB » sur les boîtes aux lettres. Quant à l'augmentation des emballages creux et du verre, leur évolution doit être appréciée au regard de plusieurs années car le facteur météorologique durant les périodes estivales impacte sensiblement la consommation et donc les quantités triées.

Evolutions prévues de la collecte des ordures ménagères

Une évolution du mode de collecte des ordures ménagères est à l'étude. A l'horizon 2017, le mode de collecte devrait évoluer vers une densification des points de collecte par l'installation de Conteneurs semi enterrés. Chaque point de collecte sera ainsi équipé de tous les flux de collecte OM et de tri sélectifs (Corps Creux, Corps plats et verre ménagers).

De la même manière, ces collectes passeront également en régie pour la totalité du territoire de la CCCPS.

Les déchèteries

La CCCPS dispose de trois déchèteries (Saillans, Aouste sur Sye et Crest),

Les horaires et les types de déchets acceptés sont donnés ci-dessous.

Adresses et horaires des déchetteries :

	Saillans Quartier les Chapelains		Aouste-sur-Sye Rue du 19 mars 1962		Crest Quai Pied Gai	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	/	/	/	/	/	13h30-17h30
Mardi	10h-12h	/		14h-17h	/	/
Mercredi	7h45-10h	/	9h-12h	14h-19h	/	13h30-19h
Jedi	/	14h-16h	/	/	/	13h30-17h30
Vendredi	/	/	/	14h-17h	/	13h30-17h30
Samedi	9h-12h	/	9h-12h	14h-17h	8h30-12h30	13h30-17h30

Déchets acceptés :

- Pour les particuliers :

Nature des déchets	Saillans	Aouste-sur-Sye	Crest
Cartons	X	X	X
Verre (bouteilles, bocaux,..)	X	X	
Ferrailles	X	X	X
Déchets verts	X	X	X
Encombrants	X	X	X
Batteries	X	X	X
Piles	X	X	X
Huiles motrices usagées, huiles domestiques <u>des particuliers</u>	X	X	X
Gravats	X	X	X

DEEE : Electro-ménagers, écrans, ordinateurs, TV, Téléphones... des particuliers	X	X	X
Néons, leds, ampoules basses conso, halogènes, lampes sodium ou à mercure...	X	X	X
Capsules café	X	X	
Vêtements, chaussures et tissus	X	X	X
Cartouche d'encre	X	X	X
Radiographies médicales	X	X	X
Pneumatiques Véhicules légers des particuliers (max 4 pneus déjantés)		X	
Bouteilles de gaz	X		
DDS des particuliers : Déchets Diffus Spécifiques (peintures, colles, produits de jardin...)	X	X	X
Bois	X	X	X
Laiton et cuivre	X	X	X
Ordures ménagères	X	X	

- Pour les professionnels :

Pour les professionnels, tous les déchets identiques à ceux des particuliers sont autorisés à l'exception des pneus, des DDS, des DEEE, des gravats, des huiles. Pour ces déchets, des filières spécifiques de collecte pour les professionnels existent. Les professionnels doivent se rapprocher de leurs distributeurs.

Les tonnages collectés :

	2014	Nb de conteneurs	Cartons de déchetterie												Total
			Tonne												
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Pays de Saillans	38,11	1	3,08	1,30	1,42	1,94	2,70	3,06	2,62	4,96	4,12	2,52	3,26	1,54	32,52
Crestois	47,26	1	5,92	1,56	4,54	4,54	3,06	3,96	19,92	5,92	3,04	5,48	2,80	4,92	65,66
Sytrad	85,37	2	9	2,86	5,96	6,48	5,76	7,02	22,54	10,88	7,16	8	6,06	6,46	98,18
Crest	233,60	1	17,06	14,76	17,72	20,14	14,95	18,02	19,90	18,40	21,67	18,77	16,04	19,76	217,19
Somme	385,04	3	26,06	17,62	23,68	33,10	26,47	32,06	64,98	40,16	35,99	34,77	28,16	32,68	395,73

Encombrants - DIB

		Tonne													
	2014	Nb de conteneurs	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Pays de Saillans	137,22	1	?	22,62	13,60	16,94	11,16	13,48	14,75	18,12	12,61	13,24	15,54	24,38	176,44
Crestoïis	298	2	21,83	20,01	19,35	20,35	18,99	19,58	26,40	29,86	30,96	28,84	24,48	15,00	275,45
Crest	857	1	49,30	78,36	71,28	65,30	72,60	85,84	84,84	67,00	75,00	98,52	69,66	72,56	885,26
Somme		4	71,13	120,99	104,23	102,59	102,75	118,70	125,99	114,98	118,57	135,60	109,68	111,94	1 337,15

Bois

		Tonne													
	2014	Nb de conteneurs	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Pays de Saillans	73	1	5,38	6,16	5,08	7,90	10,84	7,42	6,04	15,86	12,16	7,56	8,58	8,50	101,48
Crestoïis	158	1	9,96	9,68	9,28	19,24	29,68	15,88	17,34	17,76	17,84	15,82	9,06	9,46	181,00
Crest	140	1	15,70	12,10	26,68	33,26	30,62	33,04	34,54	27,00	31,00	23,34	28,88	23,58	319,74
Somme		3	31,04	27,94	41,04	60,40	71,14	56,34	57,92	60,62	61,00	46,72	46,52	41,54	602,22

Gravats

		Tonne													
		Enlèvement uniquement pour Crestoïis													
	2014	Nb de conteneurs	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Pays de Saillans	149,33	1	7,52	5,78	6,48	30,96	13,80	15,82	9,32	9,32	14,80	12,00	12,00	36,00	173,80
Crestoïis	6		1,00		1,00		1,00		1,00			1,00	1,00		6,00
Crest	823	1	61,96		113,54			196,00				218,00			589,50
Somme		2													0,00

Déchets verts

		Tonne													
	2014	Nb de conteneurs	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Pays de Saillans	160						80,00				75,00				75,00
Crestoïis	347				130,00				80,00		80,00		70,00	70,00	430,00
Crest	184	1													0,00
Somme		1	0,00	0,00	130,00	0,00	80,00	0,00	80,00	0,00	155,00	0,00	70,00	70,00	585,00

Les collectes séparées

Les cartons des commerçants :

- Crest : les cartons des commerçants sont collectés sur la commune de Crest 2 fois par mois les jeudis matin des semaines paires à l'aide du camion de collecte des ordures ménagères. Le planning est établi annuellement et distribué en fin de l'année précédente à tous les commerçants. Les commerçants peuvent également en faire la demande à la CCCPS.
- Aouste sur Sye, Piégros la Clastre et Mirabel et Blacons : collecte hebdomadaire les jeudis après-midi.
- Saillans : la collecte des cartons est réalisée par la commune de Saillans une fois par semaine.

L'ensemble des cartons collectés sont déposés dans les bennes des 3 déchèteries.

Les encombrants :

- Crest : la collecte des encombrants a lieu une fois par mois, le jeudi matin durant la première semaine impaire du mois. Cette collecte est exclusivement destinée aux personnes de plus de 70 ans ou aux personnes handicapées. Le planning est établi annuellement. Les ayants droits intéressés téléphonent à la CCCPS pour prendre rendez-vous.
- Aouste sur Sye, Piégros la Clastre et Mirabel et Blacons : la collecte a lieu les jeudis après-midi. Elle est ouverte à tous sur rendez-vous pris par téléphone à la CCCPS.

Les encombrants collectés sont déposés dans les flux des déchèteries de la CCCPS.

Le service sera uniformisé sur le territoire

c. Prévention des déchets ménagers et assimilés

La CCCPS vend des composteurs aux habitants du territoire. Le prix de vente de chaque composteur est de 30 euros.

Une convention est signée entre la CCCPS ou le SYTRAD et l'acheteur qui s'engage à faire un usage personnel de son composteur

Pour 2015, 18 composteurs ont été vendus sur le territoire de la CCCPS.

d. Indicateurs techniques relatifs au traitement

Traitements des ordures ménagères

Crest :

Les ordures ménagères collectées sur la commune de Crest sont acheminées du quai de transfert situé sur le site de la déchèterie de CREST, à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Donzère géré par SUEZ environnement.

Autres communes :

Les ordures ménagères collectées sur l'ensemble des communes de la CCCPS, hors ville de Crest sont acheminées au Centre de Valorisation Organique d'Etoile sur Rhône. L'ensemble des éléments techniques relatifs au traitement des ordures ménagères par le CVO d'Etoile sur Rhône est disponible sur le rapport d'activité 2015 du SYTRAD disponible en suivant ce lien : http://www.sytrad.fr/documents/1/12617_Rapport%20activite%202015.pdf.

Traitements du tri sélectif hors verre

La totalité du tri sélectif, corps plats et corps creux, est réceptionné au centre de tri de Portes les Valence. Ce site est géré par le Syndicat de Traitement Ardèche-Drôme (SYTRAD).

L'ensemble des éléments techniques relatifs au tri et au traitement des déchets issus de la collecte sélective, hors verre, est disponible sur le rapport d'activité 2015 du SYTRAD dont le lien figure ci-dessus (paragraphe traitement des ordures ménagères).

Traitements du tri sélectif hors verre

La totalité du verre collecté sur l'ensemble du territoire de la CCCPS est acheminé et traité à la verrerie OI Manufacturing de LA BEGUDE en Ardèche.

II. INDICATEURS FINANCIERS

a. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion

Les modalités du service public de gestion des déchets ménagers est donné dans le tableau ci-dessous.

Les prestataires de services mandatés par la CCCPS en 2015 sont donnés dans le tableau suivant.

	Collecte Ordures ménagères	Traitement des ordures ménagères	Collecte du tri sélectif hors verre	Tri et Traitement des déchets issus du tri sélectif hors verre	Collecte et transport du verre	Traitement du verre	gestion du Haut de quai des déchetterie	Transport et traitement des déchets des déchetteries
Crest	Collecte en régie	Transport et traitement par prestation de service. Suez environnement (SITA) Donzère 26	Collecte en prestation de service. Prestataire Véolia	Prestation de service. Prestataire Véolia (centre de tri SYTRAD)	Prestation de service Guerin SA	Verrerie OI Manufacturing La Begude (07)	Régie	Prestations de services ou éco organismes (voir détail ci-dessous)
Ex CCC	Collecte en prestation de service. Prestataire Véolia	Délégation du traitement à un syndicat : le SYTRAD (CVO Etoile sur Rhône 26)		Délégation du traitement à un syndicat : le SYTRAD	Prestation de service Solover			
Ex CCPS								

Prestataires déchetteries	Crest	Aouste / Sye	Saillans
DIB Encombrants	VEOLIA	NEGOMETAL	NEGOMETAL
Cartons		Véolia	
Bois		NEGOMETAL	VALORSOL
Déchets verts	Laurent Sylvestre	Les Jardins de la Drome	
Gravats	Audras Pinchinot	Russier	
Ferraille	NEGOMETAL		
Huile de vidange	Volle		
DDS Hors éco DDS	Triadis (groupe Séché)		
Polystyrène		FAVERON	
Capsules Nespresso		Collectors	
Cartouches d'encre		USPURGE	Collectors
Batterie		Négoméтал	
Fil laiton		Négoméтал	

Eco organismes	Crest	Aouste	Saillans
DEEE (appareils électriques et électroniques)	Eco système. Collecteur : SIBUET		
Déchets diffus spécifiques des particuliers (DDS)	Eco DDS. Collecteur Chimirec		
Lampes	Recylum		
Piles	Corépile		
Pneus	Aliapur collecteur Eurec Environnement		
Textiles	Eco TLC. Collecteur Eco textile		

e. Dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

	Dépenses d'investissements réalisés en 2015	Recette d'investissements réalisés en 2015
TOTAL	71 188,52 €	126 911,16 €

Dépenses de fonctionnement réalisés en 2015		Recettes de fonctionnement réalisées 2015	
Charges à caractère général	988 460,68 €	Atténuation de charges	35 702,14 €
Charges de personnel	337 010,77 €	Produits des services	603 025,37 €
Autres frais de gestion	361 756,68 €	Impôts et taxes	1 118 674,00 €
Opérations d'ordres	44 975,05 €	Dotations et participations	36 796,10 €
Charges financières	6 746,39 €	Produits exceptionnels	1 327,76 €
Charges exceptionnelles	17 057,75 €		
TOTAL	1 756 007,32 €		1 795 525,37 €

Pour l'année 2015, le produit des services comprend la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) de l'ex pays de Saillans, les recettes issues de la valorisation des matériaux recyclables et les participations des éco organismes. Les Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères figurent quant à elles dans la rubrique impôts et taxes.

f. Modalités de financement du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés

En 2015, le financement du service public de collecte des déchets ménagers et assimilé est assuré par 2 Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) distinctes et d'une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères REOM.

Les deux TEOM ont cours sur les anciens territoires de la commune de Crest et de la communauté de communes du Crestois. Les taux appliqués pour 2015 sont distincts.

Taux de TEOM 2015 Crest : 7,03% + financement de 50000 Euros par le budget général

Taux de TEOM 2015 ex CCC : 9%

En 2015, l'ancien territoire de la communauté de communes du pays de Saillans finance le service par une REOM dont les modalités sont les suivantes :

RESIDENCES	Zone 1 SAILLANS AUREL- ESPEL- VERCHENY	Zone 2 AUTRES COMMUNES
Résidence principale (deux personnes et plus)	1 X	0,9 X
Résidence principale une seule personne	0,6 X	0,6 x 0,9 X
Résidence secondaire	0,9 X	0,9 x 0,9 X

Zone 2 : Aubenasson, La Chaudière, Chastel Arnaud, Rimon et Savel, Saint Benoit en Diois, Saint Sauveur en Diois, Véronne.

- X = 184,5 Euros

Financement du service aux campings

Le financement du service au camping est réalisé via la REOM sur le territoire de l'ex pays de Saillans selon les modalités suivantes :

ACTIVITE ECONOMIQUE et SERVICES PUBLICS	
Camping à la ferme, aire naturelle	Forfait=30 + (Nombre d'emplaceme nts x 0,06 X)
Camping, toutes catégories	Forfait=400 + (Nombre d'emplaceme nts x 0,04 X)

Sur l'ex Communauté de communes du Crestois, il est financé par une redevance spéciale camping. Le tarif appliqué est le suivant :

- 27 Euros par emplacement de campings
- 18 Euros par emplacement d'aires naturelles

Aucune redevance n'est instaurée pour les campings de la commune de Crest en 2015

Instauration d'une redevance camping uniformisé sur la CCCPS

Afin de répondre à l'obligation réglementaire d'uniformiser les assiettes de taxes et redevances liés au service d'enlèvement des ordures ménagères, l'assemblée délibérante a instaurée par délibération du 24 septembre 2015 une redevance spéciale camping pour assurer le financement de la collecte et du traitement des déchets issus des campings du territoire. Celle-ci sera applicable pour l'exercice budgétaire 2016.

Les montants applicables sont les suivants :

- 20 Euros par emplacement de campings
- 15 Euros par emplacement d'aires naturelles

g. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises ;

Les montants annuels des principales prestations rémunérées aux prestataires de la communauté de communes sont présentés dans le tableau ci-dessous

Montants des principales prestations de collecte, de transport et/ou de traitement

	Montants annuels TTC
OM	482 092,16 €
DIB - Encombrants	175 180,35 €
Tri sélectif hors verre	92 516,20 €
Bois	50 762,93 €
Verre	24 164,53 €
Carton	23 165,30 €
Gravats	19 528,63 €
Déchets verts	16 053,00 €

Montant des soutiens perçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

Eco organismes	Montant des soutiens
EcoEmballage	99 612,27 €
OCADE / DEEE	4 526,05 €
Ecofolio	11 415,65 €
Eco DDS	2 233,00 €
TOTAL	117 786,97 €

Les soutiens reçus des éco organismes représentent environ 6,6% des recettes de fonctionnement

Montant des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)

Recettes de la valorisation matière triée au SYTRAD (matériaux issus du tri sélectif et cartons de déchetterie hors Crest)

BILAN ANNUEL		RECAPITULATIF RECETTES FILIERE EN € HT - ANNEE 2015			
MATERIAUX	REPRENEUR	TONNAGE	PRIX UNITAIRE	MONTANT EN € HT	MONTANT EN € TTC
ACIER	GDE	17.79	71.23	1 267.06	1 267.06
ALUMINIUM	CORNEC	1.42	445.45	632.09	632.09
PCNC - CARTONS DECHETTERIES	VALAURA	88.51	95.47	8 450.07	10 140.08
PCC	VALAURA	10.40	3.00	31.22	37.46
PCNC - EMR	VALAURA	41.73	107.52	4 486.37	5 383.64
JRM	UPM	234.44	91.00	21 333.86	25 600.63
PEHD	MPB	12.11	210.23	2 546.72	3 056.06
PET CLAIR	APPE	24.43	376.98	9 211.21	11 053.45
PET FONCE	FREUDENBERG	11.01	154.80	1 704.94	2 045.93
TOUT FLUX CONFONDUS		441.85	112.40	49 663.54	59 216.42

Police "Couleur Orangé" les matériaux non soumis à TVA

Police "Couleur Noir" les matériaux soumis à TVA

Autres matériaux

Matériaux	Montants TTC
Verre	19 117,10 €
Ferraille	18 421,62 €
Carton (Crest)	9 921,45 €

Montant total des recettes issues de la valorisation des matériaux

Matériaux	Montants TTC
Verre	19 117,10 €
Ferraille	18 421,62 €
Carton (Crest)	9 921,45 €
SYTRAD	59 216,42 €
TOTAL	106 676,59 €

Les recettes issues de la valorisation des matériaux représentent environ 6% des recettes de fonctionnement

III. Les actions de sensibilisation et de communication relatives aux déchets

a. Le journal intercommunal

La CCCPS communique régulièrement depuis 2015 à l'aide du journal intercommunal. Un encart est systématiquement dédié à la thématique Déchets. En 2015, 2 numéros du magazine intercommunal sont parus.

Mai 2015 :

- Des gestes individuels pour un bénéfice collectif : les ordures ménagères et le tri sélectif
- Focus sur les déchetteries – Portrait de Serge Amauric, le gardien d'une des 3 déchetteries

Novembre 2015 :

- Dépôts sauvages et incivilités

b. Jeunes volontaires en service civique

La CCCPS a accueilli 4 jeunes volontaires en service civique pour une mission de 9 mois à compter du mois d'octobre 2015.

Leur mission principale était de sensibiliser les enfants du primaire au tri sélectif lors des temps d'activités périscolaires et lors des temps « cantine ».

Leur mission secondaire était de réaliser de la sensibilisation au tri sélectif sur les marchés, dans les supermarchés et en pied d'immeubles.

IV. Evolutions et projets pour 2016

a. Uniformisation de mode de financement du service public d'enlèvement des déchets ménagers

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans est issue de la fusion de deux intercommunalités et d'une commune isolée. La nouvelle collectivité a l'obligation d'uniformiser d'une part, les modalités de financement du service public de collecte des ordures ménagères et, d'autre part, l'assiette des prélèvements.

Jusqu'en 2015, le service de collecte des déchets ménagers fait aux habitants est financé sur l'ex CCPS par une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) et sur le reste du territoire par une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

A partir de 2016, le service aux habitants sera financé sur l'ensemble de la CCCPS par une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Les taux de celles-ci devront être uniformisés pour qu'à terme la collectivité n'ait plus qu'un taux de TEOM unique sur l'ensemble de son territoire. Cette uniformisation des taux de TEOM est prévue sur 4 années de 2016 à 2019 pour aboutir en 2019 à un taux unique de 8.91 %.

b. Développement des projets d'implantation de Conteneurs Semi Enterres CSE et de reprise du service en régie

On assiste depuis plusieurs années à une augmentation des coûts du service public d'enlèvement des déchets ménagers dû en particulier à la création d'équipements rendus nécessaires par l'évolution de la réglementation en matière de déchets. Les élus de la CCCPS soucieux de maintenir un niveau de service suffisant à un coût maîtrisé ont opté pour l'optimisation de la collecte des ordures ménagères par la densification et le regroupement des points de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif. De la même manière, et afin d'avoir la maîtrise sur la qualité du service rendu sur la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, les élus ont décidé de ne pas renouveler les marchés de prestations correspondants.

Ces deux projets, en phase de développement en 2016 ont la programmation suivante :

- Développement du projet d'octobre 2015 à l'automne 2016
- Acquisition du matériel de collecte (CSE et camion de collecte) Automne 2016 / début 2017
- Implantation des CSE sur une première partie du territoire comprenant toutes les communes sauf Crest à l'automne 2016
- Début de la collecte OM sur la première partie du territoire et tri sélectif sur l'ensemble du territoire à partir de janvier 2017
- Implantation des CSE sur la commune de Crest dans le second semestre 2017
- Extension de la collecte des OM en CSE à la commune de Crest à partir de janvier 2018.

c. Sensibilisation et communication

- Rubrique dédiée à la collecte des déchets sur le nouveau site internet de la CCCPS
- Accueil d'un groupe de 4 jeunes volontaires en service civique